

École Notre-Dame  
d'Etchemin  
2233, rue Dollard  
Lévis (Québec) G6W 2H8

Pavillon du Méandre  
2111, chemin du Sault  
Lévis (Québec) G6W 2K7

Pavillon Maria-Dominique  
2045, chemin du Sault  
Lévis (Québec) G6W 2K7



**CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT  
2021-2022**

**PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 27 octobre 2021 à 19h00 en visioconférence.

**Étaient présents :**

Madame Isabelle Arial, directrice  
Monsieur Mikael Plante, directeur adjoint  
Monsieur Jérôme Proulx, directeur adjoint  
Madame Émilie Delage, présidente  
Madame Marie-Michèle Landry, enseignante préscolaire  
Madame Julie Audeŕ, enseignante en adaptation scolaire  
Madame Michelle Rochefort, enseignante 6<sup>e</sup> année (anglais intensif)  
Madame Bianca Poulin, psychologue  
Madame Jacinthe Larochelle, représentant de la communauté  
Madame Anny Parent, vice-présidente  
Monsieur Josias Tekou, membre parent  
Madame Grace Lopes, membre parent  
Madame Fouzia Malboue, membre parent  
Monsieur Sébastien Brousseau, membre parent  
Madame Juliette Serruys, membre parent  
Madame Nathalie Amyot, responsable du service de garde  
Madame Nathalie Ouellet, éducatrice en service de garde  
Madame Karine Pellerin, enseignante en 5<sup>e</sup> année, membre substitut

**Étaient absents :**

Madame Émilie Veilleux, enseignant 3<sup>e</sup> année  
Madame Dominique Turcotte, membre parent substitut

**Invité :** Aucun invité

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h06 .

**1. Accueil**

Madame Delage préside la rencontre et souhaite la bienvenue.

**2. Adoption de l'ordre du jour du 27 octobre 2021**

- Modification au point 11, *Formation pour les nouveaux membres du conseil d'établissement* est un point d'information et non d'approbation.

- Retrait du point 14.2 *Choix d'un traiteur*
- Ajout de 3 sujets au point 16. Varia
  - Ajout et facturation d'une sortie pour les classes de maternelle 5 ans
  - Vente de livres d'un auteur
  - Absence à l'école et facturation des frais de garde

Proposé par : Bianca Poulin

Appuyé par : Marie-Michèle Landry

### **3. Questions du public**

Aucun invité

### **4. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 septembre 2021**

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par : Julie Audet

Appuyé par : Josias Tekou

### **5. Suivis au procès-verbal**

- Cross-country

Monsieur Proulx fait un retour sur l'activité. La journée s'est bien déroulée malgré un peu de pluie. Il est possible de voir des photos sur la page Facebook de l'école. Madame Malboue demande pourquoi le préscolaire n'a pas participé à cette activité. Madame Landry explique qu'en raison de la distance, il est difficile pour les petits d'y participer. Il y aura d'autres activités plus tard pour eux.

- Festival du livre

Monsieur Proulx explique que les commandes de livres se font via une adresse URL qui sera envoyée aux parents. Le lien sera fonctionnel pendant 2 semaines à partir du 22 novembre.

Une ristourne de 20% des ventes sera remise à l'école pour l'achat de livres ou objets pédagogiques. Les commandes seront expédiées à l'école. Le déroulement pour en prendre possession est à venir.

- Journal étudiant

Monsieur Plante annonce que la première ébauche du journal est sur le point d'être publiée. Les élèves se réunissent le midi et poursuivent leurs recherches et leur rédaction. Ils vivent de beaux moments et l'on ne sent pas l'essoufflement redouté.

### **6. Rapport de la direction**

Il y a eu récemment un cas de Covid positif dans une classe. Les règles de la santé publique ont changé depuis l'an dernier et il n'y a pas eu de fermeture de classe. Les élèves ont dû porter le masque en classe pour une période déterminée par la santé publique.

Les tests de dépistage rapide sont maintenant disponibles. Ils peuvent être effectués dans le cas où un élève a des symptômes, si le parent a signé un formulaire de consentement à cet effet.

Il est également possible de procéder à un dépistage massif lors d'un cas positif dans une classe. Il faudra donc un nouveau formulaire pour l'autorisation des parents avant de procéder à un tel dépistage.

La première communication aux parents est en voie d'être complétée dans les prochaines semaines. Les rencontres avec les parents sont prévues à la mi-novembre, soit en virtuel ou en présentiel dans le respect des règles sanitaires. Cette communication est un suivi sur les apprentissages et le comportement de l'enfant. Elle ne comporte pas de notes. Elle sera remise aux parents des élèves du préscolaire à la 5<sup>e</sup> année. Les élèves de 6<sup>e</sup> année recevront un premier bulletin.

L'an passé, le mode virtuel a été apprécié des parents. L'école souhaite donc répondre aux besoins des parents selon le mode de rencontre qu'ils préfèrent.

C.É.-2021-2022-15

## **7. Règles de régie interne du conseil d'établissement**

Ce document a été préalablement envoyé aux membres du conseil d'établissement pour qu'ils en fassent la lecture. Madame Arial a apporté une modification par rapport au document soumis l'an passé.

En cas d'absence du président, c'est le vice-président qui procèdera à l'ouverture. Si les deux sont absents, les membres parents doivent se rencontrer et déterminer la personne qui procèdera à l'ouverture.

Proposé par : Marie-Michèle Landry

Appuyé par : Fouzia Malboue

C.É.-2021-2022-16

## **8. Résolution du conseil d'établissement pour les frais chargés aux parents**

L'équipe de direction présente les documents de chaque groupe pour les frais facturés aux parents pour les effets scolaires généraux.

L'écart des frais d'un groupe à l'autre d'un même degré ne doit pas dépasser 18 \$, soit le prix d'un cahier. La facture sera envoyée aux parents sous peu. Toutes les règles établies précédemment ont été respectées.

Madame Landry demande s'il y aurait possibilité de garder à l'école les cahiers utilisés sur 2 années afin d'éviter les pertes durant les vacances, ce qui engendre des coûts supplémentaires aux parents. Ce sera possible, on verra de quelle façon on peut procéder.

Afin de faciliter pour certaines familles le paiement de ces factures, il est possible d'étaler les paiements. Il est également possible de faire des demandes à la fondation *Bonne mine* dans certains cas.

Proposé par : Grace Lopes

Appuyé par : Sébastien Brousseau

C.É.-2021-2022-17

## **9. Approbation des programmations des activités et des sorties éducatives pour tous les degrés**

La présentation de l'ensemble des activités est faite par l'équipe de direction et les enseignants présents.

Le choix des activités est planifié de façon à ce que les élèves ne vivent pas 2 fois la même activité au cours de leur parcours scolaire.

Chacune des activités doit faire partie d'une des catégories suivantes et respecter le budget fixé :

- École accessible et inspirante 36.77 \$,
- Sorties scolaires en milieu culturel 27.79 \$
- Classe nature 9.00 \$

Proposé par : Julie Audet

Appuyé par : Josias Tekou

C.É.-2021-2022-18

## **10. Autorisation de sorties aux alentours de l'école**

Demande d'autorisation pour effectuer des sorties à pied, dans le milieu, près de l'école, pour différents motifs.

Proposé par : Sébastien Brousseau

Appuyé par : Marie-Michèle Landry

## **11. Formation des nouveaux membres du conseil d'établissement**

Un document a été envoyé aux nouveaux membres du conseil d'établissement, les invitant à consulter les capsules de formation sur le site du ministère de l'Éducation. Cette formation ne nécessite pas d'inscription et elle est obligatoire.

Elle devrait être finalisée avant le 30 novembre. Madame Ariel devra être avisée par courriel lorsque la formation sera complétée.

## **12. Formation aux parents : Les conférences Web**

Le coût de ces conférences est défrayé par l'École des parents et par l'allocation au fond 5 « Aide aux parents ».

L'an passé, 3 conférences ont été offertes gratuitement aux parents. Deux de ces conférences demeureront disponibles pour consultation en cours d'année.

Cette année, il sera possible de sélectionner 4 nouvelles conférences étant donné qu'une des conférences de l'an dernier n'est plus accessible.

Un sondage auprès des membres du CÉ sera effectué avant la sélection des conférences.

## **13. Activité spéciale pour l'Halloween**

Pour la fête de l'Halloween, il y aura une activité spéciale à l'école.

Un parent a proposé à madame Ariel de venir à l'école gratuitement avec la voiture *Ghostbuster*. Les enfants pourront la voir et se faire photographier. Elle sera d'abord à l'école Notre-Dame d'Etchemin et par la suite au pavillon du Méandre.

C.É.-2021-2022-19

## **14. Service de garde**

### **14.1. Programmation des journées pédagogiques (12, 15 novembre et 3 décembre)**

Cette programmation a déjà été approuvée par courriel.

Proposé par : Sébastien Brousseau

Appuyé par : Grace Lopes

## 15. Nouvelles des comités

### 15.1. Comité de parents

Madame Parent nous fait un compte rendu.

Lors de la dernière rencontre, il a été surtout question du fonctionnement du comité (processus électoral, rôles, formation des nouveaux membres).

## 16. Varia

### 16.1. Facturation pour les maternelles 5 ans

Une demande est faite au conseil d'établissement par les enseignantes du préscolaire 5 ans afin qu'une partie des frais de la sortie au Woodooliparc soit payée par les parents. Le montant facturé serait 13.16 \$.

Pour que cette activité se réalise, elle devra répondre aux critères habituels de telles activités, soit : 80% des parents concernés devront être en faveur de la tenue d'une telle activité et l'école devra prendre en charge les enfants qui ne souhaitent pas y participer.

Vote : 11 pour, 1 contre, 0 abstention

### 16.2. Vente de livres d'un auteur

Une jeune auteure de Lévis a fait gratuitement une présentation sur la démarche de production d'un livre dans les classes de 5<sup>e</sup> année. À la fin de sa présentation, elle offre la possibilité de vendre ses livres dédicacés à 10.00 \$ l'exemplaire.

Le conseil d'établissement doit autoriser la vente dans un tel contexte.

Vote : 11 pour, 0 contre, 1 abstention

### 16.3. Absence à l'école et facturation des frais de garde

Monsieur Plante a reçu un courriel dans lequel un parent se plaignait de devoir payer les frais de garde alors que son enfant était absent de l'école, suite à une recommandation reçue de l'école.

Contexte :

- Selon les règles du service de garde, les frais de garde doivent être payés si l'enfant est absent, à moins que ce soit une absence de longue durée avec billet médical. Voici la règle :

#### 2.1 Absence de l'élève pendant les jours de classe

Le parent doit défrayer ses frais de garde pour les absences de son enfant en conformité à la réservation de base. Des exemptions peuvent s'appliquer sur présentation d'un billet médical après trois jours consécutifs d'absence soit pour une chirurgie ou une hospitalisation.

- L'enfant pour lequel la plainte a été faite est un enfant ayant des besoins particuliers, dans une classe de DSPS.
- Un courriel de l'école avait été envoyé aux parents de ces élèves aux besoins particuliers, leur demandant d'être très vigilants en raison des risques accrus de contagion chez cette clientèle. Ces enfants ne portent pas de masque.
- L'enfant a été malade et est demeuré à la maison quelques jours.

C.É.-2021-2022-20

C.É.-2021-2022-21

Un suivi sera fait auprès du parent pour lui mentionner que sa demande est prise en considération. Madame Arial s'informerait au Centre de services pour savoir quelle décision doit être prise dans une telle situation.

C.É.-2021-2022-22

### **17. Levée de la séance**

La séance est levée à 21h58

Proposé par : Julie Audet

Appuyé par : Michelle Rochefort

---

Émilie Delage  
Présidente du conseil d'établissement

---

Isabelle Arial  
Directrice école Notre-Dame-d'Etchemin